

Port de plaisance de Douarnenez



Une escale durable

Un port vous accueille

Niché derrière l'île Tristan, le port de plaisance de Douarnenez est accessible par toutes conditions et toute l'année, de jour comme de nuit.

Bien abrité, le bassin bénéficie de la proximité des commerces, des services du port de Tréboul et des activités nautiques de la baie.

De nombreux services et équipements sont présents sur le port pour répondre à votre besoin, mais aussi pour vous aider à préserver ce site sensible.



Un port, deux bassins

Le port de plaisance de Douarnenez est constitué de deux bassins : Tréboul et Port-Rhu qui accueillent aussi le musée à flot. Les deux ports se prêtent à la croisière, la pêche, la régates. De part et d'autre des bassins, se trouve un patrimoine maritime riche, préservé et valorisé à flot comme à terre.

L'équipe du port vous place et vous accueille au bureau du port.

Le bureau du port

Maison du Nautisme, Quai de l'Yser, Tréboul

Tél. : 02 98 74 02 56 - Fax : 02 98 74 05 08

port.de.plaisance@mairie-douarnenez.fr

www.mairie-douarnenez.fr



Horaires d'ouverture

Du 16 septembre au 31 mars : du lundi au vendredi, 8h30 à 12h00 - 13h30 à 17h30 et le samedi de 9h00 à 12h00

Du 1^{er} avril au 15 juin : du lundi au vendredi, 8h00 à 12h00 - 13h30 à 18h30 et les weekends et jours fériés, 8h à 12h - 16h à 20h

Du 16 juin au 15 septembre : 7h00 à 21h00 ; 7j/7



Le bureau annexe

Boulevard Camille Réaud (*)

Le bureau annexe est ouvert selon les heures de marées, 2h avant et après la pleine mer.



Services de proximité

Pour l'équipage

- Avitaillement : commerces de bouche et alimentation bio du quartier de Tréboul comme celui de Port-Rhu ;
- Pour se faire plaisir : marchés, bars et restaurants ainsi que diverses boutiques d'habillement et de cadeaux, des galeries d'art, librairies...
- Services : banques, poste, pharmacies...
- Loisirs : office de tourisme, plages, GR34 (sentier des Douaniers), Port-musée, cinémas, site des Plomarc'h...

Pour le bateau

- Matériel de pêche, magasins d'accastillage, vêtements de mer ;
- Manutention, aire de carénage et cale de carénage, atelier de mécanique navale, voilerie.

(*) Seuil du bassin : 1,10 m au-dessus du zéro des cartes - sommet de la porte à la côte 4,40 m - Tirant d'air du Pont de Douarnenez de 16,50 m à la pleine mer coef. 80 (voir p. 11 pour plus d'informations)

Rappelez-vous que la vitesse est limitée à 3 noeuds sur le plan d'eau (5 km/heure) ce qui correspond à la vitesse d'un homme qui marche au pas.

Plan des ports

- 1 Pompe à carburant
- 2 Grue portuaire
- 3 Sanitaires
- 4 Maison du Nautisme
Bureau du port
- 5 Office de tourisme
- 6 La poste
- 7 Déchets spéciaux
-  Containers tri
- 8 Hivernage
- 9 Cale embarquement
- 10 Aire de carénage



Mieux connaître le port

- Pontons visiteurs Tréboul (3,80 m de tirant d'eau) : 140 (70 places en passage, 70 places en location mensuelle)
- Pontons Tréboul : 385

- Filières Tréboul : 46
- Pontons visiteurs Port-Rhu (3,80 m de tirant d'eau) : 30
- Pontons Port-Rhu : 190
- Filière Port-Rhu : 200
- Mouillage échouage : 54



Un port escale

Le port de plaisance possède 70 postes-visiteurs en été et 10 en hiver. Deux possibilités vous seront proposées selon la taille de votre navire et la durée de votre escale.

Votre arrivée

Aux heures d'ouverture, le bureau du port vous accueille. Vous remplirez alors avec l'agent portuaire une fiche escale vous demandant les caractéristiques de votre bateau et vos coordonnées.



Arrivée tardive (après 21h) : Vous trouverez une fiche escale à bord de votre bateau au petit matin. Remplissez-la et déposez-la au bureau du port.

- **Le port de Tréboul** vous accueille à toutes heures de marée. Le ponton visiteur est situé à l'entrée du chenal, face à l'île Tristan. Le port peut également vous proposer une place à l'intérieur du bassin selon la disponibilité (canal VHF 9).



- **Le Port-Rhu** est ouvert selon les heures de marée (horaires sur www.mairie-douarnenez.fr rubrique, nautisme/port de plaisance et au bureau du port). Le ponton visiteur est situé le long du quai juste avant le pont, face au Port-musée.



En escale, vous bénéficiez d'une entrée gratuite au Port-musée délivrée au bureau annexe du Port-Rhu.

Les services du port

N'hésitez pas à demander l'aide d'un bateau de servitude pour votre accueil et l'aide à la manœuvre.

Contre une caution de 10 euros ou les papiers de votre bateau, une clé codée vous est remise pour l'ouverture des sanitaires pendant toute la durée de votre séjour.

- Sanitaires (côté Tréboul) : 4 douches, 4 WC, lave-linge et sèche-linge, table à langer* ;
- Sanitaires (côté Port-Rhu) : 3 douches, 3 WC, lave-linge et sèche-linge, table à langer*.

(voir p. 21 pour les services d'entretien du bateau)

Un ordinateur avec connexion internet se trouve à disposition au bureau du port ainsi que quelques revues et une borne wifi.

(*) jetons disponibles au bureau du port de Port-Rhu

Passeport escale

Les ports de Tréboul et Port-Rhu font partie du réseau Passeport Escales. Si vous êtes détenteur d'un passeport, munissez-vous de celui-ci lors de votre déclaration au bureau du port.



Les gestes propres

Faire escale pour quelques jours à Douarnenez et vivre à bord de votre bateau, c'est vous engager à préserver l'environnement pour qu'il reste accueillant et agréable pour tous.

L'eau douce, une denrée rare

A bord d'un navire, on consomme de l'eau douce pour différentes raisons : la boisson, la préparation de la nourriture, la vaisselle mais aussi la toilette de l'équipage, le nettoyage de son linge...

Vous trouverez de l'eau douce sur tous les quais et appontements.
Utilisez-la à bon escient !



⊕ Pour nettoyer votre bateau, préférez l'eau de mer.

L'usage des tuyaux d'eau avec un pistolet en bout est conseillé. Faites attention aux fuites et pensez à fermer le robinet d'arrivée d'eau après usage.



L'électricité, soyez raisonnable

La production et le stockage de l'énergie électrique à bord d'un bateau sont importants en navigation. Ils le sont aussi au port ! Les pontons sont équipés de bornes électriques (220V). Vous pouvez vous y brancher. Cependant, **comme à la maison, il n'est pas question d'en abuser**. Attention, les navires ne pourront rester sous tension électrique qu'en présence d'une personne à bord.



Déchets ménagers, trier c'est possible

A bord d'un bateau, l'espace est compté. Une bonne gestion de l'avitaillement commence par la réduction des emballages  en privilégiant par exemple les boîtes « réutilisables » (bocaux, boîtes hermétiques...) et en évitant le sur-emballage !

A bord, vous pouvez également **trier vos déchets ménagers** et ensuite les déposer dans les bacs appropriés à terre.

Vérifier vos appareils

Le mauvais entretien de votre moteur ou une utilisation trop intense augmentent le rejet des hydrocarbures.  Une **révision régulière** permet un meilleur fonctionnement et une consommation moindre.

Nous voyons flotter des sacs plastiques en mer. La faune aquatique, elle, peut confondre les fragments de micro-plastiques avec leur nourriture (pollutions nuisibles).

Eaux grises

Les eaux grises sont toutes les eaux de nettoyage : vaisselle, lessive... mais aussi provenant de notre propre toilette (shampoings, cosmétiques...)

Aujourd'hui, la plupart des produits de nettoyage et d'hygiène sont fabriqués à partir de produits chimiques. Le rejet des eaux grises pose donc un problème réel de pollution chimique et peut engendrer une pollution biologique. Surtout en rejet en nombre dans un port !

Pour réduire cette pollution, vous pouvez **utiliser des produits d'entretien écologiques** à bord pour votre lessive et pour l'entretien de l'habitable et même du bateau.



Pour votre toilette, vous pouvez également **privilégier des produits naturels et labellisés**.

Videz vos cuves d'eaux usées uniquement dans les emplacements prévus à cet effet par le gestionnaire du port.

Des bacs à vaisselle sont disponibles au niveau de l'ancienne capitainerie à Tréboul. Utilisez-les en priorité pour la vaisselle de bord.



Eaux noires

Même si votre bateau est équipé de toilettes, **utilisez plutôt les sanitaires du port** ! En effet, rejetées en mer, les eaux noires n'ont qu'un impact faible, mais en zone portuaire, elles peuvent générer une contamination, une eutrophisation et une asphyxie du milieu marin. Tout rejet dans les zones portuaires est interdit.

Vous pouvez vidanger votre cuve à eaux noires grâce aux systèmes de pompage existants.



Les hydrocarbures

Les huiles et divers carburants utilisés pour les moteurs perturbent les échanges d'oxygènes entre l'air et l'eau et peuvent entraîner des asphyxies.

Vous trouverez le quai d'avitaillement au pied du bureau du port (service permanent, CB automate 24h/24h).

Le débordement à l'avitaillement est une source de pollution non négligeable. Il existe des **systèmes anti-débordements qui permettent d'éviter ce type de pollution des eaux du port**. Pensez-y et faites attention !

Les eaux de fond de cale sont les eaux qui sont mélangées avec des hydrocarbures et d'autres produits toxiques pouvant engendrer une pollution chimique.

On trouve aujourd'hui des **tissus absorbants** à déposer en bac spécialisé après usage.



Pensez également à **recupérer les huiles de vidange dans les réceptacles et déposez-les dans la déchetterie du port**.

Naviguez dans la baie

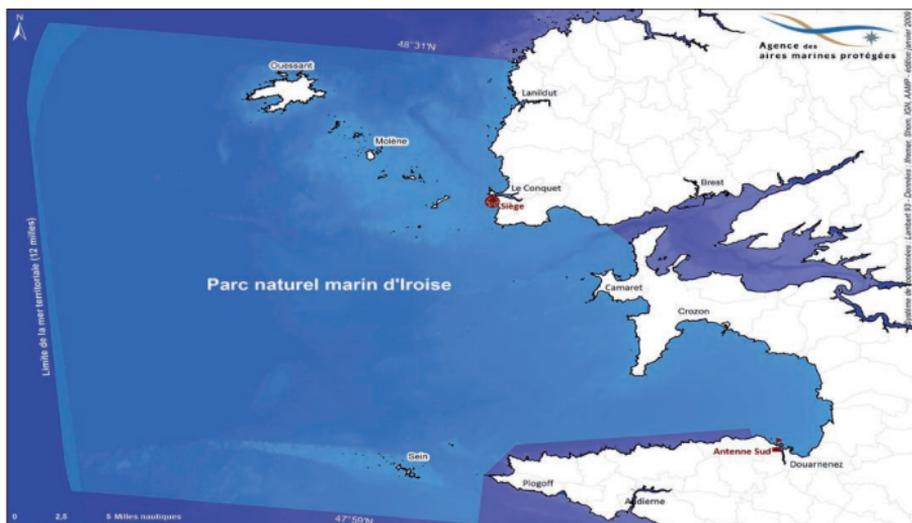
Le Parc naturel marin d'Iroise

Le Parc naturel marin d'Iroise est une aire marine protégée créée par décret le 27 septembre 2007. Premier du genre en France, le Parc naturel marin d'Iroise conjugue **protection des richesses naturelles** et **développement durable des activités dépendantes de la mer**. Il a notamment pour mission de favoriser les pratiques nautiques respectueuses de l'environnement marin.

Parc naturel marin d'Iroise : Pointe des Renards,
Le Conquet ; Tél : 02 98 44 17 00.

Le Parc a une antenne à Douarnenez sur l'Île
Tristan ; Tél : 02 98 75 56 57.

www.parc-marin-iroise.fr



Découvrez la faune et la flore

On peut croiser en mer d'Iroise plusieurs espèces de mammifères marins. Le Phoque gris et le Grand dauphin sont parmi les plus emblématiques. Ce sont des espèces protégées sensibles au dérangement.

Les îlots rocheux sont utilisés par les phoques comme zones de repos. Pour éviter leur mise à l'eau et l'abandon de ces sites, il convient de rester à distance.

Les dauphins peuvent approcher votre navire. Il est conseillé de ne pas modifier votre navigation et de ne pas chercher à les toucher.

L'Iroise accueille de nombreuses espèces d'oiseaux marins. Selon les saisons, elles nichent, migrent ou résident de manière permanente. La baie de Douarnenez est un site majeur d'hivernage pour les Pingouins torda, les Guillemots de Troïl, les Macreuses noires...

Grands dauphins



Pingouins torda



Respectez la taille des poissons

Respecter les tailles de capture minimales, c'est favoriser le renouvellement naturel des espèces ! Idem pour les pêches aux coquillages et crustacés.

Il est ainsi interdit :

- de ramasser des moules ou autres coquillages dans l'enceinte du port de plaisance ;
- de pêcher dans ou sur les plans d'eau du port de plaisance ou dans les chenaux d'accès et de manière générale à partir de tous les ouvrages portuaires ;
- d'installer filets, casiers et palangres dans la zone portuaire.

(Chapitre X, article 1 de l'arrêté G-12.01 ; arrêté municipal permanent, renouvelé en janvier 2012)

Les tailles à respecter sont disponibles au bureau du port.

Vous pouvez aussi les retrouver ici : www.mairie-douarnenez.fr, rubrique environnement, cadre de vie.

Un arrêté préfectoral sur l'interdiction de pêche à pied est affiché au port.





Mouillage

La baie de Douarnenez abrite des herbiers de zostères (plantes à fleurs marines) que l'on retrouve près de l'Île Tristan et à l'est du Cap de la Chèvre. Afin de préserver cet habitat protégé, lieu de vie de nombreuses espèces, le mouillage sur ces zones est à éviter.

Il existe des **ancres mécaniques** dont le système de verrouillage et déverrouillage des pales dans les phases de descente et de remontée évite le blocage de l'ancre dans les fonds.

Utiliser un orin permet également à la chaîne de ne pas racler les fonds !



La meilleure solution reste de **choisir des zones de mouillages organisées ou des zones sableuses.**

Les herbiers présents dans le Parc sont répertoriés et des cartographies peuvent être fournies sur demande.

Consultez la météo et les avis aux navigateurs affichés au bureau du port.

Entretien votre bateau

Hiverner à Douarnenez

Il est possible à Douarnenez d'hiverner votre bateau à terre sur un terre-plein approprié ou à flot. Deux périodes possibles :

- octobre, novembre, décembre
- janvier, février, mars

Inscrivez-vous à partir du 1^{er} août. Le règlement du terre-plein est disponible sur le règlement de police.



Attention, certaines manutentions ne sont pas possibles dans ces zones !

Caréner

Le port a mis en place en 2006 une aire et une cale de carénage qui récupèrent les salissures liées au nettoyage des bateaux. Cet équipement est l'un des premiers installés sur le territoire breton. Certaines règles s'appliquent selon la taille et le poids de votre navire. N'hésitez pas à consulter le bureau du port.



Soucieux de la bonne utilisation de cet outil, le port a ainsi édité un guide de carénage. Demandez-le !



Les peintures antifouling

Les peintures utilisées pour protéger les coques des bateaux doivent répondre aux normes en vigueur. En effet, les substances toxiques présentes dans certaines peintures ont des **impacts** sur la santé humaine et la biodiversité marine. Aujourd'hui, la loi interdit l'utilisation de nombreux biocides (ex. TBT), et sera renforcée dans les prochaines années...

Les déchets toxiques

La loi mais aussi le bon sens nous rendent responsables de nos déchets et nous obligent à les traiter selon la réglementation en vigueur. Les **déchets issus du carénage doivent être ramassés et déposés à la déchetterie portuaire** qui est associée à une filière spécifique de traitement.

Les engins pyrotechniques périmés peuvent être déposés au bureau du port. Les magasins où sont vendues les fusées font également la collecte gratuitement.

Vous ne naviguez plus avec votre bateau ?

Tout navire séjournant dans le port doit être maintenu en bon état d'entretien, de flottabilité et de sécurité, et disposer ainsi d'une totale autonomie. L'autorité portuaire est en droit de mettre en fourrière en filière dans le bassin du Port-Rhu, tout bateau en état de dégradation avancée après mise en demeure. La mise en fourrière se fera par les agents portuaires au tarif en vigueur. N'hésitez pas à contacter le bureau du port pour trouver une solution.

Vous pouvez également organiser sa déconstruction.

N'hésitez pas à consulter les agents du port.

Une politique environnementale

Le port de plaisance de Douarnenez agit chaque jour, pour préserver la qualité de l'environnement.

En 2011, le port de Douarnenez a effectué un diagnostic environnemental et développé une stratégie d'investissement. Depuis cette même année, il s'est inscrit dans la **démarche Port Propre**, menée en partenariat avec l'Agence de l'eau, le Conseil Régional de Bretagne et l'ADEME, qui vise à **supprimer les pollutions chroniques** au sein des ports et à **limiter les consommations** et à **mieux gérer la collecte des déchets**.

Le port de Douarnenez est également détenteur du label **Pavillon Bleu** garantissant des services de qualité en ce qui concerne la **collecte des déchets** et l'**accueil du public**. Pour pouvoir continuer à bénéficier de ce label, le port de plaisance s'est engagé à développer sa politique d'investissement.

En 2013, le port a réalisé en partenariat avec le réseau EcoNav deux guides, l'un pour accompagner les plaisanciers dans des pratiques de carénage plus respectueuses de l'environnement et l'autre pour guider les visiteurs vers les « bonnes pratiques ».



Crédit photos : EcoNav sauf : 4 vents : couverture, p3, p6-7, p10b, p22-23 ; Ville de Douarnenez : p3, p8b ; Agence des aires marines protégées : p16 ; Cécile Lefeuvre/Agence des aires marines protégées : p17d ; Mickaël Buanic / Agence des aires marines protégées : p17g ; Yannis Turpin / Agence des aires marines protégées : p19b.

Bonne navigation !



Ville aux trois ports, située dans une baie parmi les plus belles au monde, Douarnenez a son histoire intimement liée à la mer.

Forts de cet atout naturel, la voile et le nautisme contribuent aujourd'hui activement à son développement et à sa notoriété.

Le Port de plaisance est une composante majeure de l'ambition maritime de la Ville, avec la volonté de proposer aux marins, résidents ou visiteurs, un outil moderne et performant pour la pratique de leur activité et l'entretien de leur bateau, dans le nécessaire respect de l'environnement.

www.mairie-douarnenez.fr

EcoNav est un réseau de professionnels oeuvrant dans le développement durable maritime qui vise à protéger, restaurer, valoriser économiquement l'environnement en menant des projets innovants et respectueux du milieu marin. Ce travail a pour ambition d'imaginer la navigation durable de demain et d'accompagner l'ensemble des acteurs dans ce sens (usagers, entreprises, politiques, etc).

www.econav.org

Ils font confiance à EcoNav

